

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stéphanie Lortie](#)

<https://www.cadre21.org/membres/88e10bbc489cdaefce543db4>

Date d'obtention : 2023-12-04 14:45:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer l'auteur du signalement ou la victime lorsque la victime n'est pas l'auteur du signalement, rencontrer la personne qui signale la situation en premier et valider ensuite avec la victime.). Rassurer le(s) jeune(s), ils doivent sentir que nous ne les jugeons pas. Évaluer l'incident et remplir la grille d'évaluation pour connaître le rôle de chacun dans la situation. Questionner la victime à savoir si d'autres jeunes sont au courant de la situation (ou si d'autres jeunes ont été témoin de l'incident) et aller valider l'information et remplir la grille d'évaluation de l'incident avec eux. Important de rencontrer chaque élève seul (pour ne pas qu'il soit influencé par la version d'un ou d'une autre élève). À partir de ce moment, il y a deux options. Lorsque l'élève ne pose pas de gestes malveillants ou impulsifs, et que je ne pense pas que son appareil comprend du contenu pornographique et que je n'ai pas à le confisquer, je rencontre l'investigateur du geste. Lorsqu'aucun acte criminel est commis, nous gérons la situation selon les politiques de l'établissement.

Lorsqu'il s'agit de acte malveillant, nous consultons le poste de police le plus rapidement possible. Discuter avec les policiers pour savoir quand informer les parents et faire un signalement auprès de la Direction de la protection de la jeunesse.

Lorsqu'il s'agit d'un événement impulsif, le protocole est le même que la procédure mentionné plus haut, mais un appel aux policiers, une discussion avec les parents ainsi qu'un signalement peuvent être effectués (fortement suggéré).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

C'est important de suivre chaque étape de la méthode sexto puisqu'elles sont toutes importantes et complémentaires les unes aux autres. Il est important de valider la situation avec chaque élève impliqué et de s'assurer que leur version ne soit pas contaminé par les autres élèves. Également, lorsque l'auteur de la situation refuse de collaborer, communiquer avec les policiers afin qu'ils prennent la relève avec le jeune en question.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

De valider si la situation est teintée d'un geste malveillant ou impulsif ainsi que de savoir est-ce qu'il est nécessaire de confisquer un appareil électronique puisque nous ne pouvons vérifier le contenu de l'appareil et se fier seulement aux versions des jeunes.

Le reste de la procédure, c'est cohérent et très clair.